

Cultivons les Territoires



LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE À DESTINATION DES TERRITOIRES / octobre 2015

Engagés

auprès des agriculteurs dans la crise agricole actuelle

Les éleveurs traversent actuellement une situation économique et humaine difficile. Faiblesse des prix qui ne parviennent plus à couvrir les coûts de production, répercussions durables de l'embargo russe qui a engorgé le marché intra-communautaire et fait pression sur les prix, augmentation mondiale de la production de lait qui se heurte à une contraction des débouchés... Cette rapide dégradation de la situation des élevages en France est source d'angoisse quant aux revenus et porteuse d'incertitudes quant à l'avenir des exploitations agricoles, des filières et de leur compétitivité, des territoires et des emplois. A cette crise, s'ajoute la sécheresse dans notre département. Les pertes estimées sont importantes : les agriculteurs ont entamé les réserves constituées pour l'hiver.

Pour faire face à cette situation, la Chambre d'agriculture est engagée auprès des agriculteurs. Elle participe à la mise en place de procédures d'aides et d'accompagnement exceptionnelles État, Région et Département pour les situations les plus fragiles. Elle est encore plus au service des agriculteurs pour les aider à établir des bilans fourragers, esquisser des alternatives au fourrage, conseiller dans les choix techniques et économiques. La Chambre d'agriculture est au quotidien dans l'accompagnement humain. Son rôle est, dans la mesure du possible, sans nier les difficultés exceptionnelles vécues par les éleveurs, de rappeler les raisons d'espérer un retour à l'équilibre. Cet appui permet aussi d'orienter vers les accompagnements sociaux parfois nécessaires, notamment via la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Départemental.

La situation désastreuse de l'élevage, l'avenir incertain des exploitations mettent en lumière notre principal défi : une approche offensive de la compétitivité avec comme atout une agriculture riche de sa diversité, de ses savoir-faire, de ses productions ... La pluralité de nos territoires et de notre agriculture nécessite d'adapter notre approche. La force de notre territoire, c'est sa ruralité qui avec sa diversité crée de l'emploi et de la valeur ajoutée. Au-delà de l'organisation par filière, les stratégies de développement des marchés agricoles que ce soit en circuit de proximité ou à l'export doivent tenir compte des atouts de chaque territoire. La Chambre d'agriculture aux côtés des agriculteurs est un acteur incontournable du développement territorial.



Michel MAGRON

*Secrétaire-adjoint de la Chambre d'agriculture
de Meurthe-et-Moselle.*

ZOOM SUR ...

La crise en élevage

p5

Ouverture des 3ème et 4ème drives fermiers à Toul et Audun-le-Roman



Les producteurs fermiers du Drive d'Audun le Roman

Les producteurs fermiers s'organisent pour développer de nouveaux drives en Meurthe-et-Moselle. Ils assurent eux-mêmes ou sous leur responsabilité la production, la transformation et la commercialisation de leurs produits. Ils garantissent la maîtrise, le suivi et la traçabilité des produits transformés et ce, en conformité avec la réglementation.

Ainsi, de très larges gammes de produits sont proposées aux consommateurs : fruits et légumes de saison, charcuterie, viande (porc, bœuf, agneau, volaille, lapin), œufs, pain, farine, huiles,

miel, confitures, vin, bières, escargots, produits laitiers. Les consommateurs peuvent commander les produits qu'ils souhaitent au plus tard le lundi avant la date de livraison prévue les jeudis de 17h à 19h.

Sans obligation d'achat, ni abonnement, les consommateurs peuvent, chaque semaine, varier les plaisirs, toujours livrés par les producteurs.

L'inauguration du drive à la gare d'Audun-le-Roman a eu lieu le vendredi 18 septembre à 18h, en présence de Christian Eckert, Secrétaire d'État chargé du Budget et de nombreux élus de la Chambre

d'agriculture notamment. Les 12 producteurs fermiers membres de l'association Emplettes Paysannes ont présenté leur démarche collective et leur mode de production individuelle. Les premières livraisons ont été effectuées le jeudi 24 septembre.

Sur Toul, le drive à la gare de Toul remet les produits fermiers des 17 producteurs locaux membres de Saveurs Paysannes depuis le jeudi 8 octobre.

Modalités de commande sur et lieux de retrait sur www.emplettespaysannes.fr

Retrouvez toutes nos éditions sur le site www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr.

Plan de Développement de Massif du Lunévillois Ouest

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 a prévu pour chaque région la mise en place d'un plan pluriannuel de développement forestier (PPRDF). Le secteur de Lunéville ouest fait partie des 15 secteurs retenus en forêt privée. Ce territoire, étendu sur 101 communes, est recouvert à 25 % de surface boisée et recense 9 700 ha de forêts privées.

Le fort morcellement du foncier et le manque de dessertes constituent des freins majeurs à la mobilisation du bois. Les

peuplements sont majoritairement composés de feuillus et pâtissent d'un manque de gestion. Les parcelles sont souvent étroites et dépendent de la gestion des parcelles voisines.

Ce constat a motivé la mise en oeuvre d'un Plan de Développement de Massif (PDM). Ainsi, le conseiller de la Chambre d'agriculture accompagne les propriétaires et la filière de ce territoire dans le but de mobiliser les bois, mais aussi de travailler



sur la restructuration foncière, la desserte et l'amélioration de peuplements. Les moyens mis en oeuvre permettent aux propriétaires d'obtenir une unité forestière d'une surface viable, desservie, offrant des possibilités de gestion durable.

Espaces Naturels Sensibles une construction partenariale des actions

Le marais de Droitaumont et la vallée du Longeau sont deux sites contigus classés Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ils présentent des prairies à intérêt écologique. La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle a apporté son expertise agronomique, environnementale et juridique dans l'élaboration des plans de préservation et de valorisation de ces ENS. Pour cela, elle a mené un travail partenarial avec le Conseil Départemental en

participant aux groupes « agriculture ».

Sur l'ENS du marais de Droitaumont, des baux environnementaux ont été rédigés. Leur élaboration a tenu compte des préconisations de la Chambre d'agriculture en termes de limitation de la fertilisation et de l'exploitation des prairies. Sur l'ENS de la vallée du Longeau, la Chambre d'agriculture a recensé les exploitants agricoles

et a analysé les pratiques agricoles du secteur. Ce diagnostic a été le préalable à l'élaboration du Projet Agro Environnemental. Les Mesures Agro Environnementales qui en découlent ont été co-construites par la Chambre d'agriculture, le Conseil Départemental et le bureau d'étude ESOPE. La Chambre d'agriculture a ensuite assuré l'information auprès des agriculteurs avec le Conseil Départemental.

Le Groupement Foncier Agricole, un outil pour faciliter l'accès au foncier et l'installation sur un territoire

Certains agriculteurs ou futurs agriculteurs ont parfois besoin d'un coup de pouce pour accéder à du foncier car la charge liée à l'achat des parcelles est trop importante. L'outil GFA mutuel, Groupement foncier agricole mutuel, peut être une solution pour relancer ou conforter une activité économique sur un territoire. La Chambre d'agriculture accompagne actuellement la création d'un GFA mutuel dans les Côtes de Toul.



Un GFA est une société civile foncière, propriétaire de terres agricoles. L'objectif du GFA est de les louer par bail à long terme de 25 ans à un ou plusieurs fermiers. Il s'agit d'un groupement de personnes physiques et non morales qui vont porter solidairement l'acquisition du foncier, voire d'autres travaux nécessaires à l'exploitation des terres pour aider la mise en place du projet des fermiers. Dans le cas du GFA mutuel des Côtes de Toul, celui-ci va acquérir 5,52 ha de terres plantées en vignes ou à planter, et prendre à sa charge les frais de défrichage et de plantation de vignes.

Le GFA perçoit un fermage de ces locataires et une fois les charges couvertes, il rémunère ainsi ses associés avec les bénéfices. Les membres

associés se réunissent en Assemblée générale annuelle pour prendre toutes les décisions et élisent un comité de gérance. L'objectif du GFA, les règles de cessions de parts, la rémunération des parts sociales et tout autre point concernant le fonctionnement du GFA sont définis dans les statuts. Le comité de gérance doit veiller au respect des statuts.

D'autres outils de portage de foncier existent, le service juridique de la Chambre d'agriculture est en mesure de répondre aux demandes des collectivités ou des porteurs de projets.

Agenda

Automne à la ferme

En Lorraine, 21 fermes ouvrent leurs portes pour vous accueillir du 26 septembre au 19 décembre 2015.



Marché fermier de la St Nicolas

5 et 6 décembre
Place Maginot à Nancy

Marché fermier de Noël

19 et 20 décembre
Place Maginot à Nancy



Pour vous tenir au courant des toutes dernières actualités de la Chambre d'agriculture rejoignez-nous sur les réseaux sociaux.

La **crise** en élevage

La presse régionale et nationale s'est largement fait l'écho des difficultés rencontrées par les agriculteurs en 2015, et plus particulièrement par les éleveurs. Ces difficultés sont la résultante de l'effet combiné d'une crise économique et d'une forte sécheresse avec des températures caniculaires rarement rencontrées.

Des exploitations d'élevage en difficulté

La Meurthe-et-Moselle, et la Lorraine en général se caractérisent par des exploitations qui associent souvent des cultures diversifiées et de l'élevage, en production de lait ou viande, bovine ou ovine. Particulièrement équilibrés sur le plan agro-environnemental, ces systèmes de production ont historiquement l'avantage de mieux résister aux aléas économiques et climatiques liés à la production agricole. Le recul important des prix sur l'ensemble des productions a créé des fortes tensions sur la trésorerie des exploitations dès 2014. La sécheresse et les températures caniculaires de cet été ont stoppé net la production d'herbe et mis à mal le développement des cultures fourragères indispensables à l'alimentation des animaux sur la période hivernale. Pour une exploitation de taille moyenne, environ 100 ha, 2 associés exploitants et un troupeau de 60 vaches

laitières, la chute du revenu disponible pourrait atteindre 30 000 €.

Des perspectives ?

La mondialisation des marchés et leur financiarisation génèrent des fluctuations très importantes et très rapides sur le prix payé aux producteurs. Ce contexte exige des adaptations dans la gestion des entreprises agricoles cohérentes avec le cycle de production et la gestion des investissements. La France peut néanmoins tirer son épingle du jeu de la demande mondiale qui reste croissante, à condition de créer les conditions favorables qui lui permettent de rester compétitive et de maintenir l'élevage dans nos campagnes.



Il témoigne ...

Quand **la sécheresse** s'en mêle

Fabien Homand est associé avec son épouse sur une exploitation de polyculture-élevage à Chambley. 134 hectares sont voués aux cultures de vente et 49 hectares sont destinés à l'alimentation de 45 vaches de race Charolaise. Ses stocks en fourrage ont pâti de la sécheresse cet été. 164 bottes de paille ont déjà été consommées par les vaches depuis le 1er juillet contre seulement 32 l'an passé à la même époque. Pour remplacer le foin cet hiver, l'exploitant devra utiliser 18 tonnes de paille, 7 tonnes d'orge et 2 tonnes d'aliments supplémentaires par rapport à 2014.

Un surcoût estimé à plus de 8 200 €, loin d'être anodin sur un chiffre d'affaires élevage de 45 000 € .

L'heure des vendanges

L'arrivée de l'automne est synonyme de vendanges dans le Toulois. Des grains de raisin ont été prélevés régulièrement en septembre par la Chambre d'agriculture pour analyse, permettant ainsi de déterminer les dates de cueillette. La date optimale est calculée en fonction de la maturité physiologique, qui donne l'équilibre degré-acidité, et de la maturité phénolique, qui détermine la qualité des matières colorantes et des tanins. Ces prélèvements s'effectuent dans différentes parcelles. Les trois cépages entrant dans l'appellation en AOC sont concernés : auxerrois, pinot noir et gamay.

Réparti sur 8 villages à l'ouest de Toul (Lucey, Bruley, Domgermain, Charmes-la-Côte, Bulligny, Mont-le-Vignoble, Blénod-les-Toulet et Pagney-derrière-Barrine) le vignoble des Côtes de Toul, s'étend sur 20 km de long. Les Côtes de Toul comptent un peu plus d'une vingtaine d'exploitations viticoles. L'appellation représente aujourd'hui 90 hectares pour une production annuelle de 500 000 bouteilles. Plusieurs hectares de vigne sont replantés chaque année depuis 10 ans. Le vignoble des Côtes de Toul est donc en pleine croissance !



Vos interlocuteurs

Fabienne LAUER

Responsable de service

Tel : 03.83.93.34.16

@ : fabienne.lauer@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Marion BEAUDOUIN

Lunévillois

Tel : 03.83.93.34.81

@ : marion.beaudouin@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Annelise LOUYOT

Pays Terres de Lorraine - Val de Lorraine

Tel : 03.83.93.34.90

@ : annelise.louyot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Blandine DARZAC

Nancy - Pays-Haut

Tel : 03.83.93.34.10

@ : blandine.darzac@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

N° 17 - Octobre 2015

« Cultivons les territoires »

Est une publication éditée par la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne
54520 LAXOU

Tel : 03.83.93.34.10 - Fax : 03.83.93.34.00

www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Directeur de la publication : Gérard RENOARD

Conception : Virginie GRAND

Coordination et rédaction : Équipe de la Chambre d'agriculture

Crédits photos : Chambres d'agriculture

ISSN 2108-3606